

## question sur une un droit à l'article 700

Par cacou, le 24/01/2023 à 08:50

Je voulais savoir ayant été défendu par un syndicat il décide de gardé la somme octroyé par l'article 700 qui est quand même d'un montan important .ont-ils le droit.

BONJOUR (revoir les CGU que vous avez acceptées).

Par **P.M.**, le **24/01/2023** à **10:45** 

Bonjour tout d'abord,

Normalement, un défenseur syndical ne doit pas être rémunéré par le plaidant, si c'est un avocat désigné par l'organisation syndicale, il devrait y avoir une convention d'honoraires...